



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 526

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 526 fixant le nombre de membres composant le Conseil municipal.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

1) Lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 526 fixant le nombre de membres composant le Conseil municipal.

2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le projet de Règlement numéro 526, le mardi 3 décembre 2024 à 19h30, à la salle du Conseil municipal situé au 790, chemin 4^e Ligne, Saint-Valentin.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'objet du présent Règlement est de fixer le nombre de membres composant le Conseil municipal

3) Le projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau de la directrice générale, à l'édifice municipal, situé au 790, chemin 4^e Ligne, Saint-Valentin, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'édifice municipal, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h et de 13h à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 14^{ième} jour du mois de novembre 2024.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'annonce de l'assemblée publique aux fins de la consultation sur le projet de règlement 526 fixant le nombre de membres composant le Conseil municipal, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le du 14 novembre 2024 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 14^{ième} jour du mois de novembre 2024.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière